

## Il était une fois à la DNSCE ... un Petit comptable !



Le directeur de la DNSCE, Pascal Deladrière, a fait très fort lors de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux en offrant la galette pour la nouvelle année.

Il a commencé par annoncer les « bonnes nouvelles », pour reprendre son expression. Première nouvelle, selon lui : la DNSCE est pérennisée comme un des 10 ou 11 « datacenters » du Ministère de l'Économie et des Finances.

*Notre commentaire : même si l'on ne peut que se réjouir de cette nouvelle qui n'est pas vraiment une nouveauté, on est obligé de constater que l'essentiel du mérite en revient à son prédécesseur qui ne l'avait pas attendu pour entamer des travaux essentiels. Sans cela, la DNSCE serait très certainement moribonde et certainement pas retenue dans la liste des « survivants » du processus de destruction de la plupart des centres informatiques de Bercy. Nous avons suffisamment critiqué D. Dure par le passé, notamment sur son management, mais rendons à César ce qui est à César, c'est lui qui est à l'origine de cette réussite.*

Deuxième bonne nouvelle : le directeur se vante d'avoir obtenu le maintien des effectifs et du budget.

*Notre commentaire : c'est une bonne chose effectivement. Mais le maintien des effectifs d'un centre informatique dans le contexte actuel où l'on multiplie les applications informatiques en vue de supprimer un maximum de structures et de ne pas remplacer le départ des agents à la retraite n'est pas un exploit en soi (d'ailleurs c'est une régression par rapport aux années antérieures où le Plafond Autorisé d'Emplois (PAE) augmentait). Quant au budget, il est certain que la DNSCE n'a pas à se plaindre, comparativement à nos collègues de la plupart des autres structures douanières.*

Il a ensuite poursuivi par un bilan extrêmement détaillé des activités 2016 de l'ensemble des pôles, départements, voire cellules de la DNSCE. À croire qu'il a oublié notre remarque de l'an passé sur la longueur de son discours puisqu'il a juste réduit celui-ci de quelques minutes (en gros, on est passé de 45' à 40'). Décidément, l'esprit de synthèse n'est pas son fort ! Pour l'aider, disons qu'en résumé, la DNSCE fait collectivement du très bon boulot et qu'il faut continuer dans cette voie.

Pourtant, il ne fallait surtout pas partir avant la fin, puisqu'à l'instar de ce qu'il avait déjà fait lors d'un récent Comité Technique, les mauvaises nouvelles concluaient le propos.

P. Deladrière a évoqué trois dossiers qui lui paraissent importants et qu'il mènera, dit-il, avec les représentants du personnel, dans le cadre d'un « dialogue social empreint d'écoute mutuelle » :

- la fin du régime de l'ARTT issu du protocole de 2001 et l'instauration des horaires variables et de la badgeuse ;
- la redéfinition du périmètre du forfait cadre ;
- la redéfinition du système des astreintes.

*Notre commentaire : P. Deladrière se moque du monde. Oser évoquer dialogue social et écoute mutuelle, alors qu'il décide tout seul dans son coin de casser un système vieux de 15 ans et qui donne satisfaction, cela relève plutôt d'un monologue anti-social ! Et c'est certainement aussi une manière de marquer « son règne » !*

*Alors, bien sûr qu'il réunira les instances de dialogue social que sont le comité technique (CT) voire le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), que nous avons exigées, rappelons le ! mais au final, ce sont SES décisions qui l'emporteront. Mais que signifie cette volonté de comptabiliser le temps de travail, de revenir sur le forfait cadre ou les astreintes ?*

*Que, pour ce directeur, l'important c'est le temps de présence des agents et non pas la qualité globale du travail fourni. Or, de telles mesures se traduiront nécessairement par un mécontentement généralisé, une dégradation de l'ambiance de travail (déjà pas idéale aujourd'hui) et au final, impactera sur la « performance » de la DNSCE, si chère à nos décideurs. Un calcul de « petit comptable », en somme, bien loin de l'idéal du « grand manager » qu'il ambitionne sans doute d'être !*